

Déclaration des élus CGT sur l'accord GPEC au CCE du 21 12 2017 :

Les propositions de la CGT lors de la négociation GPEC ont été les suivantes:

- Remplacement de l'ensemble des départs de l'entreprise par des embauches extérieures en CDI.
- Titularisation des contrats de professionnalisation et d'apprentissage.
- Retour à des effectifs suffisants dans l'ensemble des filières/unités, et dimensionnement des équipes, notamment dans celles de la patrouille et de la viabilité pour assurer toutes nos missions de sécurité de et de service à l'utilisateur, dans des conditions de travail et de sécurité nécessaires à tous sur l'ensemble du tracé autoroutier.
- Réinternalisation des activités et retour des effectifs dans les ateliers mécaniques.
- Réévaluation de la prime de mobilité.
- Maintien des activités au sein d'ASF.
- Défavorables à la diversification d'activités dont la mise en place a pour premier objectif la poursuite de la politique de réduction d'emplois par le biais d'une polyvalence inter-filières.
- Perspectives à 3 ans avec prévisions d'effectifs par filières/unités sur chaque DRE.

Aucune de ces propositions n'a été reprise dans cet accord et on constate que :

- l'engagement de 45 embauches en CDI minimum sur 3 ans, soit 15 par an, est inférieur au plus faible niveau de recrutement depuis 2006 (20 en 2014). De plus le fait de ne pas remplacer l'ensemble des départs sur les filières viabilité, maintenance des équipements et encadrement de proximité fragilisera encore plus la sécurité des salariés et des usagers.
 - l'engagement de titularisation d'un minimum de 20% des effectifs en contrats pro ou d'apprentissage représente environ 7 personnes sur 3 ans, ce qui est très insuffisant, d'autant qu'ils seront inclus dans l'engagement des 45 embauches sur 3 ans. Selon la CGT, il est indispensable de titulariser les contrats pro ou d'apprentissage à partir du moment où ils donnent satisfaction et souhaitent rester sur ASF.
 - Concernant la prime de mobilité : nous avons demandé une augmentation de 1000 euros. Avec beaucoup de mépris, la direction a détourné notre demande en remontant uniquement le plafond de cette prime que seules pourraient atteindre les familles ayant 3 enfants à charge (!).
 - La direction n'a donné ni les perspectives à 3 ans sur les effectifs par filière/unités, ni les prévisions d'externalisation envisagées (sous-traitance), notamment en ce qui concerne une grande partie des missions viabilité (environ 80%) comme évoqué en réunion GPEC sur la viabilité par Mr Zaouech.
- Avec une prévision de 200 départs/an sur 3 ans, et seulement 45 embauches prévues dans cet accord, au final ce sont **plus de 500 emplois qui seront supprimés en 3 ans.**

Pour toutes ces raisons, la CGT-ASF n'est pas signataire de cet accord GPEC et regrette que la direction d'ASF reste sur son unique objectif : vider l'entreprise de ses effectifs et de ses compétences. De plus, la CGT, en tant qu'organisation syndicale responsable, ne peut cautionner et valider une telle réduction d'effectifs ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des salariés, ainsi que leur sécurité et celle des usagers. L'excellente situation économique de l'entreprise permettrait pourtant de maintenir un niveau d'emploi nécessaire à la réalisation de nos missions dans des conditions normales.